



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03 / 10 / 2025

Dossier complet le : 03 / 10 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-1003

1 Intitulé du projet

Ajout d'un atelier de production d'emballages en carton compact sur le site existant (ancien site BMG Logistique)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom	Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination PACKYARD FR	Raison sociale
N° SIRET 4 4 5 2 9 3 9 7 0 0 0 0 5 6	Type de société (SA, SCI...) SARL
Représentant de la personne morale : ☐ Madame	☒ Monsieur
Nom ANDES	Prénom(s) Pierre

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.a) (Installations classées)	Ajout d'une rubrique à enregistrement (rubrique 2445) sur un site autorisé (AP de 1990)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à la reprise de la plateforme logistique de BMG Logistique sur la commune de Villeneuve d'Ascq, la société PACKYARD souhaite y implanter un atelier de production d'emballages en carton compact soumis à enregistrement sous la rubrique 2445, tout en conservant le classement actuel en enregistrement sous la rubrique 1510.

Aucun travaux d'extension ne sera réalisé sur le site. Seulement des travaux d'aménagement et de réfection de voiries seront mis en place.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra l'implantation de l'activité de production d'emballages en carton compact sur le site existant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet est de permettre l'installation d'une zone de production d'emballages en carton compact avec son stockage associé.

Les travaux consisteront principalement à une réfection du bâtiment et à une adaptation pour se conformer aux textes réglementaires ICPE (arrêté d'enregistrement sous la rubrique 2445).

Aucune nouvelle construction ne sera mise en place ni de nouvelle surface imperméabilisée.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site sera exploité pour de la production d'emballages en carton compact et les stockages associés (stockage des cartons et stockage des produits finis).

Le détail du procédé de fabrication est fourni dans le porter à connaissance joint en annexe.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à porter à connaissance ICPE (modification d'un site existant autorisé avec ajout d'une rubrique à enregistrement).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain Surface bâtie	57786 m ² 18825 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 21 Voie : allée de la Briqueterie

Lieu-dit : _____

Localité : Villeneuve d'Ascq

Code postal : 5 9 4 9 3 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 ° 1 0 ' 1 3 " E Lat. : 5 0 ° 3 6 ' 2 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site se situe en zone UE (Zones à vocation d'activités économiques) du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de la Métropole Européenne de Lille

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le projet a été autorisé en 1990 et dispose d'un arrêté préfectoral d'autorisation du 15 mai 1990 et d'arrêtés complémentaires.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe en dehors de toute ZNIEFF. La plus proche se situe à plus de 1 km à l'est (ZNIEFF de type II « Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem » n°310013373).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La métropole de Lille est couverte par un PPBE qui a été adopté en conseil métropolitain le 29 avril 2022. La commune de Villeneuve d'Ascq est concernée par celui-ci. A noter que la zone du projet est une zone à enjeu modéré pour le bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Pas de présence de zones humides sur le terrain (terrain construit et imperméabilisé)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune de Villeneuve d'Ascq n'est pas couverte par un PPRN ni un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Villeneuve d'Ascq se situe dans la zone de répartition des eaux de la "Nappe des calcaires carbonifères".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage ni périmètre de protection ne se situe à proximité du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site inscrit le plus proche se trouve à environ 2 km au nord-ouest du projet. Il s'agit du "Parc du Château de Brigode" sur la commune de Villeneuve d'Ascq.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucune zone NATURA 2000 ne se situe à proximité du projet (la plus proche est à environ 15 km au sud-ouest, Zone NATURA 2000 Directive Oiseaux « les Cinq Tailles n°FR3112002 »)
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé ne se situe sur la commune de Villeneuve d'Ascq.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les besoins en eau seront essentiellement liés à des besoins sanitaires et pour le nettoyage des locaux. Il n'y aura pas d'utilisation d'eau industrielle. Aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel ne sera nécessaire. Les besoins en eau seront fournis par le réseau public pour une consommation annuelle estimée à 4000 m3.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le site est existant et ne nécessitera pas de nouvelles constructions. Seules des modifications seront apportées à l'intérieur du bâtiment existant.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	La consommation en eau sera limitée (pas d'utilisation d'eaux industrielles).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Site déjà imperméabilisé et construit
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Site déjà imperméabilisé et construit
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le site sera à l'origine de trafic de véhicules lourds et de véhicules légers: environ 30 camions/jour et 60 véhicules légers/jour. Ce trafic était déjà existant sur le site puisqu'il était déjà un site logistique nécessitant des chargements / déchargements de camions et du personnel pour son exploitation.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les installations les plus bruyantes seront situées à l'intérieur du bâtiment. Cela permettra de limiter les niveaux sonores en limite de propriété et donc pour les tiers.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses seront limitées au strict nécessaire pour l'exploitation du site et la sécurité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	Le process ne sera pas consommateur d'eau industrielle. Il n'y aura donc pas de rejets d'eaux usées industrielles.
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le site est à l'origine de rejets d'eaux pluviales et de rejets d'eaux usées sanitaires. Ces rejets sont déjà existants et le projet ne sera pas à l'origine de nouvelles surfaces imperméabilisées. Le projet n'aura donc pas plus d'impact qu'actuellement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le site sera à l'origine de déchets majoritairement de type cartons et emballages. Les déchets seront repris par des société agréées et disposant de filière de traitement adaptée aux déchets du site.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Site existant, déjà construit
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Site existant, pas de modification des activités humaines

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les incidences du projet seront limitées par rapport à la situation existante.
La chaudière présente sur le site est soumise à déclaration ICPE et dispose d'une cheminée suffisamment dimensionnée pour permettre une bonne dispersion des polluants.
La gestion des eaux (pluviales et usées) ne sera pas modifiée par le projet. Les exutoires sont les réseaux communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne modifiant pas l'impact existant du site, il ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, le projet n'engendrera pas de nouveaux rejets ni d'augmentation du trafic poids lourds.

Le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissance ICPE	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

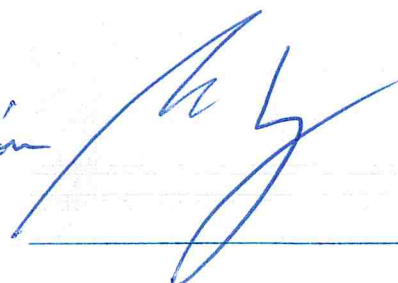
Nom ANDES

Prénom Pierre

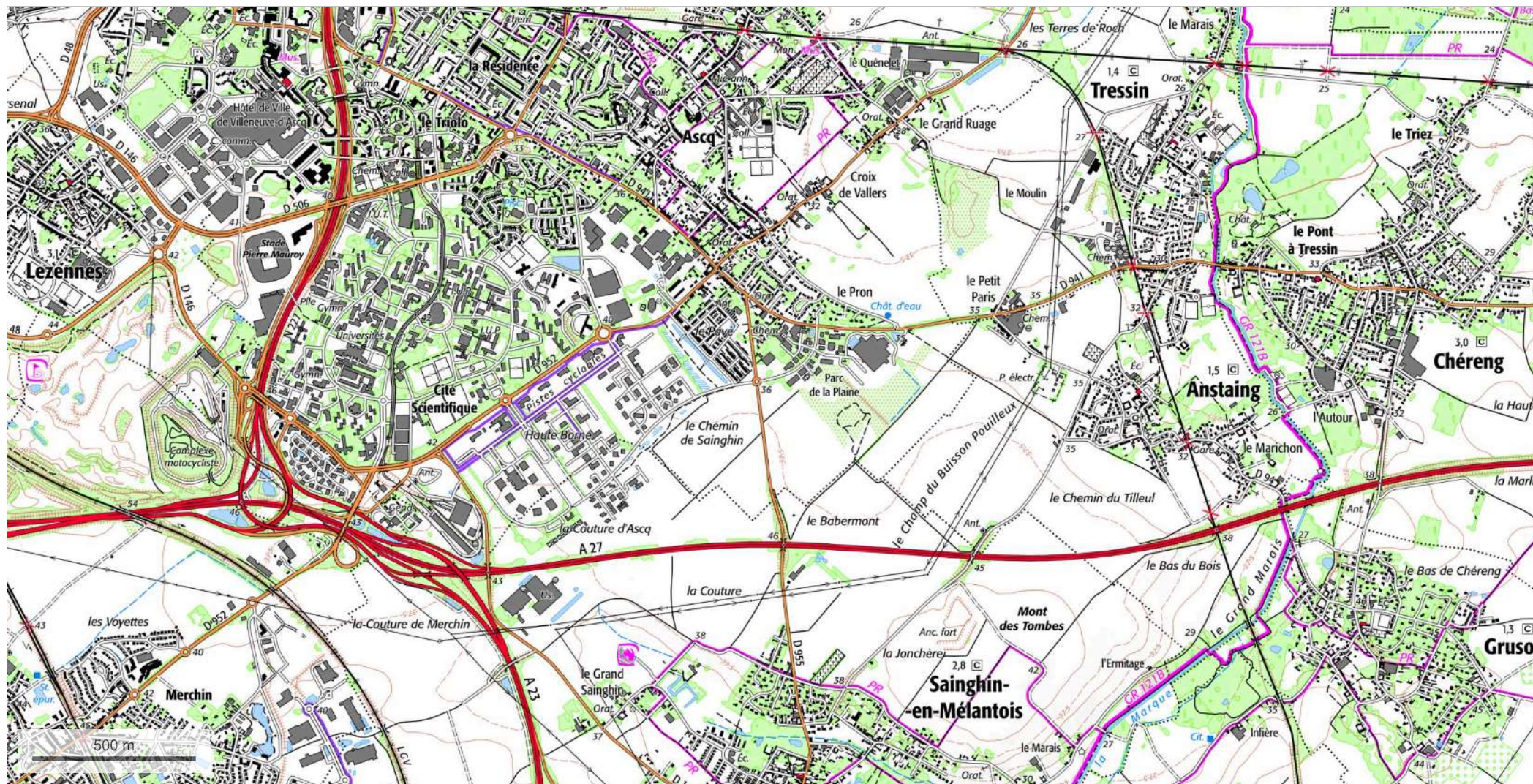
Qualité du signataire Responsable de Production

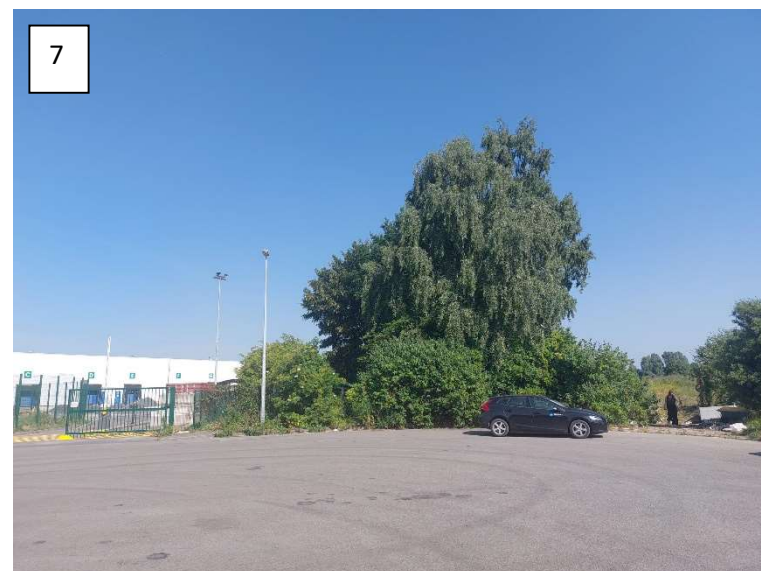
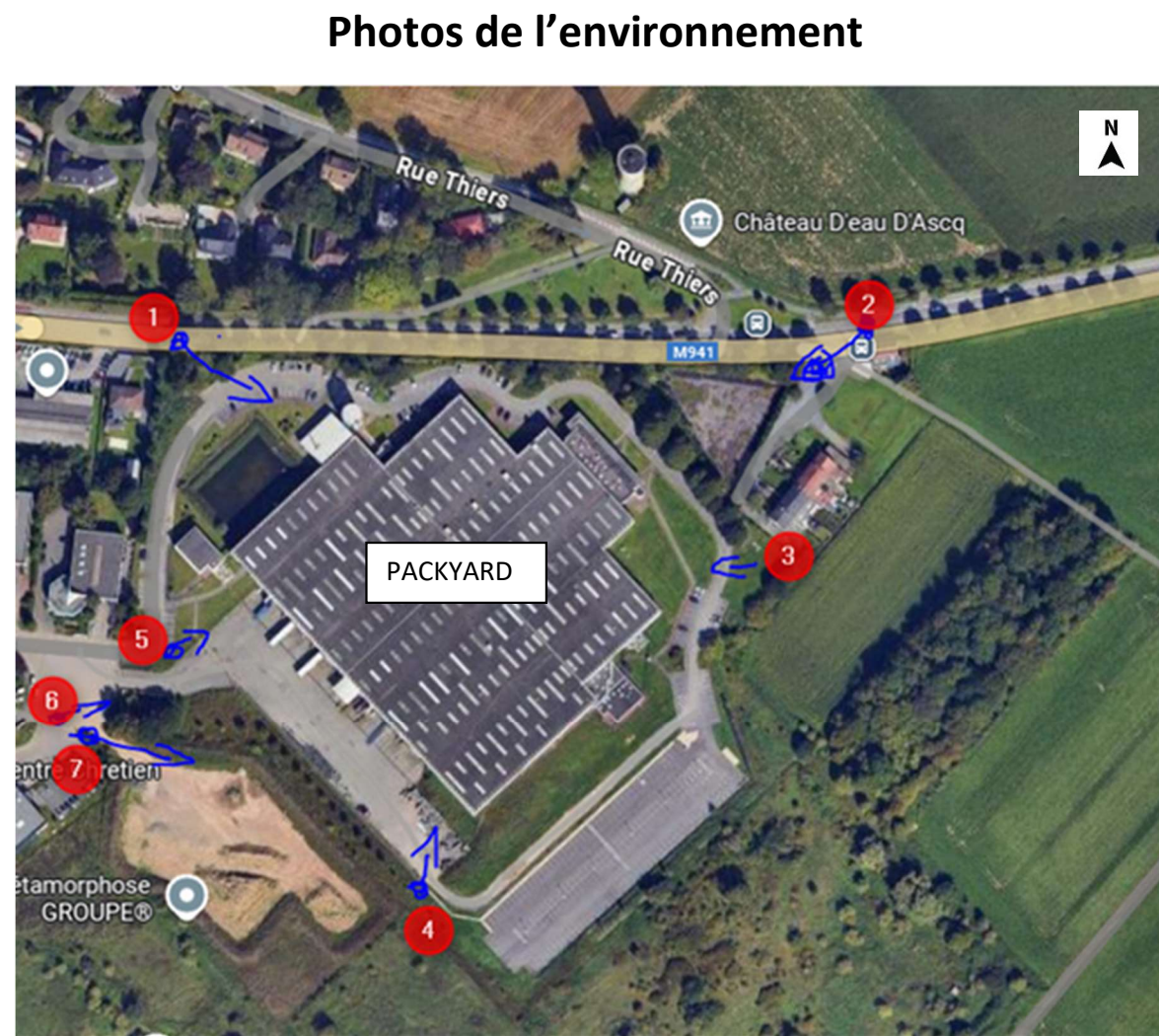
À Villeneuve d'Ascq

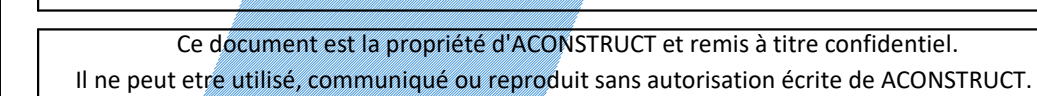
Fait le 23/02/2025

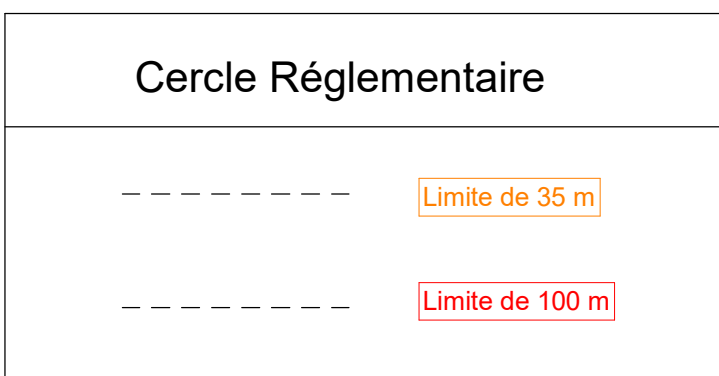


Signature du (des) demandeur(s)









21 All. de la Briquetterie, 59493 Villeneuve-d'Ascq

Rehabilitation d'un entrepôt et ses bureaux

21 All. de la Briquetterie, 59493 Villeneuve-d'Ascq



31bis, Rue de Reckem
59 960 Neuville-en-Ferrain
T: 03 28 76 90 33

Limite 35 / 100 m

Phase	Plan	Indice	Date	Echelle
AVP	n°: A016	G	20250403	1 : 1000
	N° de dossier	Chef de Projet	Modeleur	
	240108	Sébastien M.	Lorraine M.	

[illegible]

Ce document est la propriété d'ACONSTRUCT et remis à titre confidentiel.
Il ne peut être utilisé, communiqué ou reproduit sans autorisation écrite de ACONSTRUCT.